



APPEL A CANDIDATURES (effectif requis : 30)

FORMATION PROFESSIONNELLE EN MOBILITE AU QUEBEC RENTREE AOUT 2015

**POUR OBTENIR UN CERTIFICAT D'ACCEPTATION DU QUEBEC (CAQ) POUR ETUDES,
VOUS DEVEZ JUSTIFIER AUPRES DES AUTORITES CANADIENNES QUE VOUS
DISPOSEZ DE RESSOURCES SUFFISANTES (9 736.89 €/AN) POUR COUVRIR**

**LES DROITS DE SCOLARITE, LES FRAIS DE TRANSPORT
(aller/retour depuis la Guadeloupe).**

**CETTE CAPACITE FINANCIERE PROVIENDRA EN PARTIE PAR LES
PARTICIPATIONS CONJOINTES DE LA REGION ET DE LADOM (8 400 €/AN).
CELLE-CI ETANT INSUFFISANTE VOUS DEVREZ PAR CONSEQUENT JUSTIFIER
D'UNE CAPACITE FINANCIERE PERSONNELLE DE 1 336.89 €/AN**

Dans le cadre de ses dispositifs de formation en mobilité, la Région Guadeloupe propose aux lycéens, étudiants ou demandeurs d'emploi âgés de 18 à 35 ans révolus, la possibilité de suivre une formation diplômante dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep) du Québec.

Qu'est ce qu'un CEGEP ?

Un collège d'enseignement général et professionnel ou cégep est un établissement d'enseignement collégial québécois où est offerte une formation technique. Ces établissements conduisent à des diplômes d'études collégiales (DEC) techniques de niveau III, validées en trois années.

Quel type de formations ?

24 établissements de la province du Québec ont été retenus par la Région Guadeloupe et Ladom pour les programmes techniques qu'ils proposent dans les filières telles : l'aquaculture, le tourisme, l'agriculture, l'environnement, le transport maritime, la bioécologie, la microédition et hypermédia...

La reconnaissance des diplômes

La France et le Québec ont signé en 2008 une entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Pour consulter les équivalences voir ce lien : <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/grands-dossiers/reconnaissance-qualifications/entente-quebec-france>.

Participation financière

La région et Ladom versent à l'étudiant durant sa formation une allocation mensuelle de 700 €.

Cette aide est répartie pour chaque partenaire de la manière suivante :

Ladom pour le dispositif ACM :

- 312 € durant les 24 premiers mois (période maximum)
- prime d'installation dès l'entrée en formation de 800 € (valable uniquement pour la 1^{ère} année)

La Région :

- 388 € en complément de l'ACM (durant les 2 premières années)
 - au titre de la 3^{ème} année, les droits à l'ACM étant épuisés, la Région Guadeloupe prend en charge la totalité du montant de la bourse, soit 700 €.

La Région et Ladom

- Prise en charge partielle du transport entre la Guadeloupe et le Québec (allez/retour).

Dépenses à la charge des candidats :

Il s'agit d'une estimation financière sur 12 mois. Ces montants ont été calculés en tenant compte du mode de vie d'un étudiant étranger type ; ils peuvent être supérieurs ou inférieurs dans la réalité, pour une année d'études dans un cégep et au Québec.

<u>Objet :</u>	<u>Dollars CAD (€):</u>	<u>Commentaires :</u>
Etude de dossier	Environ 80 \$ CAD (56 €)	Les dossiers qui sont transmis au conseil régional nécessitent une étude faite par les services régionaux d'admission québécois. Cette étude est payante, le candidat devra se munir d'une carte bancaire afin de procéder au paiement de ces frais.
Frais de transports PAP/ Montréal		20% du coût du billet aller simple.
Accueil des étudiants à Montréal	\$ entre 95 et 235 \$ par personne (entre 68 et 164 €)	Ce montant comprend la nuitée à Montréal, le transport dans les cégeps..
Inscription aux sessions	Entre 100 \$ et 200 \$ (entre 70 € et 140 €)	Dépendamment des Cégeps et des programmes.
Demande du certificat d'acceptation du Québec (CAQ)	107 \$ (environ 75 €)	
Demande du permis d'étude	125 \$ (environ 87 €)	
Assurance-maladie et hospitalisation	0 \$ si Eligible RAMQ	<i>648 \$ si pas éligible à la régie d'assurance Maladie du Québec (RAM), ou si le candidat n'est pas en mesure de présenter le formulaire SE-401-Q-102. Attention les frais dentaires et oculaires ne sont pas pris en charges par la RAMQ. Il convient de prendre une assurance rapatriement auprès d'une assurance française avant le départ, surtout si des antécédents médicaux existent.</i>

Droits de scolarité	0 \$	<i>Lorsque l'étudiant est de nationalité française, les droits de scolarité sont pris en charge par le MELS dans le cadre d'une entente France-Québec. Ce montant peut varier selon le programme d'études. Voir les droits de scolarité pour les autres programmes d'études.</i>
Frais afférents	450 \$ (314 €)	<i>Les frais afférents sont obligatoires, et permettent à l'étudiant d'avoir accès aux différents services qu'offrent les Cégeps. Ces frais varient sensiblement selon les cégeps.</i>
Livres et fournitures scolaires	Entre 200 et 1500 \$ (entre 140 € et 1045 €)	<i>Variable selon le programme d'études.</i>
Logement	4200 \$ (2925 €)	<i>Selon le tarif mensuel minimum d'un logement en résidence (350 \$/251,50).les chambres en résidence sont chauffées, éclairées et ont une connexion internet dans la majorité des cas.il convient de vous rapprocher de votre Cégep pour connaître la tarification exacte et les services afférents.</i>
Nourriture	3 640 \$ (2 535 €)	<i>A raison de 70 \$ par semaine</i>
Vêtement d'hiver	Entre 300 et 1000 \$ (Entre 209 et 697 €)	
Frais de premières installations	500 \$ (349 €)	
Transport	325 \$ (227 €)	<i>Variable selon les villes</i>
Divers	700 \$ 488 €)	<i>Buanderie, téléphone, internet, ameublement, etc.</i>
Activités scolaires et sportives	1500 \$ (1045 €)	<i>Cinémas, musées, sorties, etc.</i>

Les étudiants français bénéficient d'un accord entre la France et le Québec touchant les droits de scolarité.

Chiffres 2013/2014. Les montants en euros évoluent en fonction du taux de change

Pour tout renseignement :

- le site internet www.regionguadeloupe.fr rubrique formation professionnelle.
- Téléphone : 0590 60 46 36 – 0690 31 02 98